

prendront pour protecteurs de la bonne mort.

L'on recevra dans cette association toutes sortes de personnes, de quelque état, de quelque condition et de quelque sexe qu'elles soient, pourvu qu'elles soient de bonne volonté et de bonnes mœurs, et assez ferventes pour communier au moins six fois l'année.

Quand on voudra en être reçu, on s'adressera au Directeur de l'association, qui déterminera le jour auquel on pourra l'être ; on s'y préparera par la pratique de quelques bonnes œuvres et surtout par une bonne confession et une fervente communion que l'on fera ce jour-là, après quoi l'on récitera devant le Saint-Sacrement l'oraison suivante, ayant un cierge allumé que chacun fournira et qui appartiendra ensuite à la confrérie.

CONSÉCRATION A NOTRE-SEIGNEUR AU SAINT-SACREMENT.

PROSTERNÉ à vos pieds, adorable Jésus, je me consacre entièrement à vous, et je vous fais une protestation solennelle de vous rendre tous les jours de